

Ministère de l'éducation nationale, de
l'enseignement supérieur et de la recherche

ARRÊTÉ

Modifiant l'arrêté du 6 janvier 2023 portant nomination au comité social
d'administration ministériel de l'Éducation nationale

**La ministre d'Etat, ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur
et de la recherche,**

Vu le code général de la fonction publique,

Vu l'arrêté du 28 avril 2022 portant création de comités sociaux d'administration
ministériels, de l'administration centrale, des services déconcentrés et des
établissements publics des ministères chargés de l'éducation nationale, de la jeunesse,
des sports, de l'enseignement supérieur et de la recherche ;

Vu le procès-verbal de dépouillement du scrutin et de répartition des sièges lors
des élections professionnelles du 8 décembre 2022 ;

Vu l'arrêté du 6 janvier 2023 modifié portant nomination au comité social
d'administration ministériel de l'éducation nationale ;

ARRÊTE

Article 1^{er}

L'article 2 de l'arrêté du 6 janvier 2023 susvisé est modifié comme suit :

1. Au titre de la fédération syndicale unitaire (FSU)

- Axel BENOIST est désigné en qualité de représentant titulaire en remplacement de
Guislain DAVID ;
- Aurélie GAGNIER est désignée en qualité de représentante suppléante en
remplacement de Axel BENOIST.

2. Au titre de l'union nationale des syndicats autonomes (UNSA) Education

- Virginie BRUN est désignée en qualité de représentante titulaire en remplacement de
Jean Marc BŒUF ;
- Magali FILLY est désignée en qualité de représentante suppléante en remplacement
de Virginie BRUN.

Article 2

L'article 4 de l'arrêté du 6 janvier 2023 susvisé est modifié comme suit :

1. Au titre de la fédération syndicale unitaire (FSU)

- Fabienne PASQUIER-ROUVRAIS est désignée en qualité de représentante suppléante en remplacement de Aurélie GAGNIER ;
- Albine CAILLIE est désignée en qualité de représentante suppléante en remplacement de Jonathan ACHACHERA.

Article 3

Le présent arrêté prend effet dès publication sur le site ministériel Les comités sociaux d'administration ministériels de l'Education nationale, et de la Jeunesse et des Sports | Ministère de l'Education nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche

Article 4

Le directeur général des ressources humaines, président du comité social d'administration ministériel de l'éducation nationale, est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Paris, le 28 juillet 2025

La ministre d'Etat, ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement
supérieur et de la recherche,
et par délégation

La cheffe de service de l'appui au pilotage et des ressources



Sophie REYNES